

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES - COMMUNE DE CLARA VILLERACH

N° 25 /2022

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

POUVOIRS : 2

VOTANTS : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie, Mme ELDIN Sabrina, M. BOUSQUET Bruno, Mme PRATS Eliane, M. BLIGUET Michel, Mme ASCOLA Lisiane, M. SAUSSEZ Loïc.

Étaient absentes : Mme PELISSIE Nathalie, Mme ASCOLA Lisiane

Pouvoirs : Mme PELISSIE Nathalie donne pouvoir à Mme Sabrina ELDIN – Mme ASCOLA Lisiane donne pouvoir à M. ASCOLA Pascal.

Date de convocation :

14/09/2022

Date d’Affichage :

20/09/2022

Un scrutin a eu lieu, Mme Eliane PRATS a été élue secrétaire de séance,

OBJET : Création du Lieu-dit « Sarrat de Montroux »

Le projet de réhabilitation de l’ancien « cortical » en gîte d’étape et espace de restauration, ainsi que la création d’un parking est situé en bordure de la Route Départementale N°24, sur la commune de Clara-Villerach hors agglomération.

De ce fait, il apparait que les conditions suffisantes en matière de sécurité ne sont pas remplies, et qu’il convient de créer un lieu-dit afin d’appliquer la réglementation nécessaire à la mise en sécurité de cette route.

Monsieur le Maire propose de nommer ce lieu-dit « **Sarrat de Montroux** »

Monsieur le Maire précise que le Lieu-dit comprendra toutes les parcelles ci-dessous :

Section C N° 247, 248, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 273, 274, 275, 278, 281, 411, 413, 430, 512, 513, 568, 570, 572, 582, 584, 586, 588, 590, 595, 631, 632, 633, 634.

Le Conseil Municipal, ouï l’exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à créer un lieu-dit,

PROPOSE de nommer ce lieu-dit « **Sarrat de Montroux** »

Par 11 voix **POUR**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

Patrick Marcel

